

ACCENT FORMATION

Maître de cérémonie & Conseiller Funéraire

FÉVRIER 2025

ACCENT FORMATION
Centre d'Affaires LES LAURIERS
1 Avenue Charles de gaulle
84130 LE PONTET



Pour tout complément d'information : 04.90.32.05.36



ACCENT FORMATION

Centre de formation aux métiers du funéraire depuis 1994

www.accentformation.fr

Formation au diplôme du Funéraire FÉVRIER 2025

ACCENT FORMATION Organisme de formation professionnel agréé sous le numéro 93840271684 spécialisé dans la formation des métiers du funéraire conformément au Décret 2012-608 du 30 avril 2012 et Propose un programme de formation complet au contact des professionnels en activité.

LIEU DES FORMATIONS

L'ensemble des formations théoriques tel que définies dans l'Arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire se déroule pour

Les candidats en présentiel à l'adresse suivante :

ACCENT FORMATION

1 Avenue Charles de Gaulle

84130 LE PONTET

ATTENTION :

Pour les candidats préférant suivre leur formation de Conseiller Funéraire en Distanciel, pour une mieux appréhender les matières de contact (accueil des familles, prises de paroles en public, Organisation d'une cérémonie etc.) la dernière semaine de formation théorique se fera obligatoirement en présentiel dans les locaux techniques adaptés tels que : Crématorium, Cimetière, Funérarium etc.

Les formations pratiques sont réalisées au sein d'une entreprise, d'une régie ou d'une association habilitée conformément à l'art.L.2223-23 article D. 2223-55-3 et suivants, du Code Générale des Collectivités territoriales (CGCT).

Dans le cadre du suivi de la qualité de la mission et à l'issue de la formation, chaque candidat peut contacter AFNOR Certification et déposer un avis sur sa formation sur : Afnor pro contact.

LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

Les enseignements théoriques dispensés en vue de l'obtention du diplôme s'étendent sur un volume horaire minimum fixé à :

- 70 Heures pour le diplôme permettant d'exercer la fonction de maître de cérémonie Conformément aux dispositions de l'article D. 2223-55-5 du code général des collectivités territoriales.
- 140 Heures pour le diplôme permettant d'exercer la fonction de conseiller funéraire et assimilé.

Ces deux modules sont suivis d'une mise en situation pratique de 140 heures.

Le diplôme est délivré par le jury prévu à l'art. D.2223-55-11, au regard des résultats de l'examen théorique prévu à l'art. D.2223-55-3 et de la formation pratique prévu à l'art. D.2223-55-5. Le jury détermine, le cas échéant sur proposition de l'organisme de formation, les sujets des épreuves théoriques, s'assure du bon déroulement de ces épreuves, procède à l'évaluation des candidats et attribue le diplôme national.

Les épreuves théoriques du diplôme correspondant à l'une des professions mentionnées à l'art. D.2223-55-2 sont organisées par l'organisme formateur, déclaré conformément aux articles L.6352-1 et suivant du code du travail.



ACCENT FORMATION

Centre de formation aux métiers du funéraire depuis 1994

www.accentformation.fr

TYPE DE FORMATION

De manière à fournir à chaque candidat les informations nécessaires pour présenter l'examen national dans les meilleures conditions de réussite, ACCENT FORMATION met à votre disposition 2 possibilités de vous former selon vos disponibilités, votre entourage, vos connaissances personnelles ou professionnelles etc.

Ces possibilités de vous former sont présentées sous 2 formules principales à savoir : Formation en présentiel ou Formation en distanciel.

-La Formation en **présentiel** est généralement, celle favorisée par les centres de formation car elle permet un meilleur échange verbal et visuel des éléments de la formation comme, par exemple, le contact et les échanges avec les intervenants et les autres candidats, les partages vidéos ou photos, les supports de cours, les explications ou démonstrations personnelles des intervenants mais aussi, la possibilité de pouvoir se centrer ou focaliser ses attentions, pendant quelques semaines, uniquement sur ces propres objectifs de formation professionnelle.

-La Formation à **distance** ou en ligne est adaptée aux candidates et candidats désireux de poursuivre leurs formations professionnelles en direct et en conservant la qualité « ACCENT FORMATION » sans s'absenter de chez eux, de leur région, et de leurs responsabilités professionnelles ou familiales.

Vous apprenez depuis chez vous, en visioconférence, en participant à des cours dynamiques et interactifs. L'avantage de cette solution réside dans l'interaction qui permet à des personnes situées à différents endroits de suivre une classe en direct, avec un vrai enseignant.

Pendant toute la durée de la formation le déroulement est le suivant :

- A partir de 9h, le support de cours de la journée est déposé sur votre espace personnel THANATOCAMPUS vous laissant ainsi le temps de le visionner, de noter, et de prévoir les questions à poser à l'intervenant.

Vous aurez accès à une visioconférence en direct avec l'intervenant expliquant et détaillant le cours et apportant les réponses aux différentes questions.

Un contrôle de connaissance sous forme de schémas, texte à trou, série de QCM ou autre, se rapportant au cours de la journée sera déposer sur votre espace clôturant ainsi la journée de formation.

Ce déroulement peut être interverti en fonction de la situation ou de la demande de l'intervenant.

Accès THANATOCAMPUS®

THANATOCAMPUS est une marque déposée à l'INPI

C'est un outil d'aide complémentaire à la formation théorique des candidats thanatopracteurs, exclusivement réservé aux candidats ou candidates d'ACCENT FORMATION.

Les cours et les exercices sont régulièrement mis à jour par les intervenants en fonction de l'actualité pédagogique.

Cet outil permet à chaque candidat ou candidate de suivre ou de compléter sa formation et d'évaluer ses connaissances au travers de QCM (Questions à Choix Multiples), de textes à trous, de croquis, de schémas à légender, de textes à lecture libres, bref... tous les exercices permettant de parfaire ses connaissances théoriques.

Construit par niveau de difficulté, THANATOCAMPUS pourra vous permettre par exemple, de vous comparer à d'autres candidats sur un exercice donné mais surtout, de progresser individuellement vers une meilleure connaissance des matières imposées.

Cet accès privé par « Login et Mot de passe » vous permettra aussi de contacter, par mail, chaque intervenant, en cas de difficulté, de suivre le calendrier de formation, d'être informé en temps réel de toute modification sur le programme etc.



ACCENT FORMATION

Centre de formation aux métiers du funéraire depuis 1994

www.accentformation.fr

LES MISES EN SITUATION PRATIQUE

Pour chaque candidat ou candidate, cette formation pratique fait l'objet d'une convention tripartite conclue entre **ACCENT FORMATION**, le ou la candidate et l'entreprise d'accueil, la régie ou l'association.

Conformément aux dispositions de l'article D. 2223-55-5 du code général des collectivités territoriales, la durée de la formation pratique est fixée à 140 heures.

Cette formation pratique vise à vérifier la capacité opérationnelle du candidat par une mise en situation professionnelle dont les modalités d'exécution sont détaillées dans l'arrêté du 27 mai 2020 suivant le décret n°2012-608 du 30 avril 2012.

Au terme de la période, une grille d'évaluation de la formation pratique des diplômés de maître de cérémonie et conseiller funéraire sera établie par l'entreprise d'accueil représentant ainsi une première notation de l'examen national.

Le résultat de cette évaluation est transmis à l'organisme de formation chargé de la formation théorique.

LES INTERVENANTS

Pour l'ensemble des formations nous faisons appel à des intervenants qualifiés,

- Législation et réglementation funéraire: M. ASCIONE
- Hygiène, Sécurité, Ergonomie : C. CORBIER
- Psychosociologie et sociologie du Deuil : Mme QUEYRAS
- Pratiques et Rites funéraires : Mme QUEYRAS
- Conception et animation d'une Cérémonie : M. SORET
- Encadrement d'une équipe: M. SORET
- Connaissances administratives générales : M. SORET
- Produits, services et conseil à la vente : M. SORET

FORMALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

Rappel des éléments du dossier à fournir :

- 2 photos d'identité
- l'extrait de casier judiciaire n°3 de moins de 3 mois
- Photocopie recto verso carte nationale d'identité, passeport ou du permis de conduire en cours de validité
- Une attestation de votre responsabilité civile couvrant la période de formation
- 3 enveloppes Blanches 230 X 162 « Prêt à poster » à 50 Gr.
- Un certificat médical d'aptitude à l'exercice des métiers du funéraire datée de moins de 2 mois
- Cette formation est ouverte aux candidats qui bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé sous certaines conditions (Contactez ACCENT FORMATION Référent handicap : Dr. Luc PRUNIERES)

Dès réception de votre dossier, nous prendrons contact avec vous pour accuser réception de votre inscription.



Le maître de cérémonie 210 Heures

En quoi consiste le métier de maître de cérémonie?

Le maître de cérémonie est l'interlocuteur privilégié des familles lors des obsèques.

Le maître de cérémonie mène, oriente et anime la cérémonie des obsèques. Il contrôle le bon déroulement de celle-ci. Il veille, accompagne et dirige le convoi en encadrant l'équipe de porteurs. Il est l'organisateur de la cérémonie d'obsèques, vigilant aux demandes des familles et le garant du respect de leurs souhaits et de la qualité de l'hommage rendu au défunt. En deçà de ces fonctions, il est également animateur de la cérémonie. L'animation est un élément primordial du métier de maître de cérémonie.

Quel profil faut-il avoir pour ce métier ?

Ce métier s'adresse à des femmes et des hommes capables de prendre la parole en public disposant en outre des capacités d'organisation et de rigueur professionnelle ainsi qu'un bon équilibre psychologique.

Quelles sont les activités professionnelles du maître de cérémonie?

Il a un rôle essentiel de supervision lors des obsèques. Il intervient dans l'organisation de la cérémonie à l'église, au cimetière, au crématorium, il vérifie et participe au placement des familles ainsi que l'assistance. Il aura un rôle d'animation et de coordination des intervenants, il doit également régulièrement prendre la parole lors des cérémonies.

Le maître de cérémonie accompagne la famille lors de l'inhumation ou de la crémation.

Quelles sont les connaissances requises pour devenir maître de cérémonie ?

Le maître de cérémonie doit avoir suivi une formation obligatoire définie par le décret 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Cette formation est détaillée en page 5 du présent document, par matières et nombres d'heures conformément à l'arrêté du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Quelques autres connaissances nécessaires :

Aptitude et maîtrise des méthodes d'expression orales et gestuelles en public.

Aptitude et maîtrise de toutes les techniques de conception et d'animation de cérémonies.

Aptitude et maîtrise des techniques d'animation d'une équipe.

Nota : Le permis de conduire est indispensable.

Le maître de cérémonie et les savoir-faire spécifiques :

Le maître de cérémonie conçoit et met en place la cérémonie funéraire afin de permettre aux familles d'exprimer un hommage adapté au défunt.

Il saura placer et guider la famille en fonction des usages protocolaires, il coordonne les différentes étapes, il est capable de trouver des solutions d'organisation pour faire face aux imprévus, il saura anticiper les causes possibles de dysfonctionnements, il gèrera les situations inopinées ainsi que les retards.

Il sera en prise directe avec les familles et aura la capacité de les aider et de reformuler avec elles les demandes parfois informelles afin d'y adapter le déroulement des obsèques, en tenant compte de la faisabilité technique, organisationnelle et réglementaire.

Il est capable de gérer et animer une équipe de porteurs, coordonner les différentes actions de l'équipe en relation avec les autres intervenants (Employés municipaux, hospitaliers, etc...).

Il est amené à se déplacer de manière conséquente, son travail se déroulant en grande partie à l'extérieur.

Le port d'une tenue vestimentaire particulière est nécessaire.



ACCENT FORMATION

Centre de formation aux métiers du funéraire depuis 1994

www.accentformation.fr

Conseiller Funéraire 280 Heures

Ce cycle de 280 heures inclus la formation de Maître de Cérémonie.

En quoi consiste le métier de Conseiller Funéraire ?

Le conseiller funéraire doit posséder toutes les qualités et aptitudes du Maître de Cérémonie.

Le conseiller funéraire assure l'organisation de la cérémonie funéraire avec la famille ainsi que le choix de toutes les prestations inhérentes à l'organisation des obsèques du défunt.

Il sera en charge de la vente des produits et services funéraires. C'est un conseil à la vente et au choix des prestations. La facturation et le suivi des encaissements.

Il est également l'interlocuteur privilégié pour la souscription de contrats d'obsèques.

Quelles sont les activités professionnelles du conseiller funéraire ?

Le métier de conseiller funéraire consiste en l'accueil et la réception des familles, les assister psychologiquement.

Il définira avec les familles l'organisation et les conditions de la prestation funéraire.

Gardien d'un savoir-faire et dans le strict respect de la déontologie, le conseiller funéraire aidera et guidera les familles dans l'achat des produits et service commercialisés par l'entreprise comme les cercueils, les capitons, les accessoires, les parutions, les faire parts....

Le métier de conseiller funéraire consiste aussi à effectuer toutes les démarches administratives, il organise les cérémonies, il coordonne les activités des autres personnes mandatées dans le respect de la législation funéraire et divers règlements tels qu'hôpitaux, maisons de retraites, cliniques, etc...

Il est le garant de la qualité du service et de la satisfaction de la famille et c'est peu dire...

Il pourra, dans le cadre de son activité, assurer divers travaux administratifs dont le recouvrement de créances. Il sera en relation avec les différentes administrations, services sociaux, banques, assurances, etc...

Quelles sont les connaissances requises pour devenir conseiller funéraire ?

Le conseiller funéraire doit avoir suivi une formation obligatoire définie par le décret 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Cette formation est détaillée en page 5 du présent document, par matières et nombres d'heures conformément à l'arrêté du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Quelles sont les qualités requises pour exercer cette profession ?

Autonome, le conseiller funéraire saura prendre toutes sortes d'initiatives relatives à la réalisation des tâches à effectuer pour la cérémonie et les funérailles. Il est le représentant du chef d'entreprise par délégation. Il peut être amené à former de nouvelles recrues sous la forme de Tutorat.

Le port d'une tenue vestimentaire particulière est nécessaire.



ACCENT FORMATION

Centre de formation aux métiers du funéraire depuis 1994

www.accentformation.fr

Programmes des Formations Théoriques				
MATIERES	DESCRIPTIF INDICATIF	MAITRE DE CEREMONIE	CONSEILLER FUNERAIRE	DIRIGEANT
Hygiène, sécurité ergonomie	Les équipements et les règles de protection Règles d'hygiène, Déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), les accidents exposant au sang (AES)	7 Heures	7 Heures	
	Les gestes et les postures			
Législation réglementation funéraire	Les règles applicables aux opérations funéraires Démarches consécutives au décès Notion de service public	14 Heures	35 Heures	
	Les règles applicables aux opérations funéraires, y compris les contentieux liés à l'organisation des funérailles Information des familles, notion de service public, délais légaux, concessions et cimetières, notion de droit des familles (ayant qualité, ayant-droit, plus proche parent) Règles applicables au transport de corps international			
Psychologie sociologie Du deuil	Les grandes étapes du deuil La mort dans notre société	14 Heures	14 Heures	
	Les deuils particuliers			
	Savoir-être Attitude face aux proches endeuillés			
Pratiques et rites funéraires	Les rites funéraires civils et religieux pour les principaux cultes pratiqués en France Les règles de protocole	14 Heures	14 Heures	
Conception et animation d'une cérémonie	Les lieux et les équipements	14 Heures	14 Heures	
	La prise de parole en public La préparation/rédaction d'une cérémonie			
	L'application des règles de protocole			
Encadrement d'une équipe	Les techniques de management (préparation du travail/rapport de stage)	7 Heures	7 Heures	
Connaissances administratives générales	L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives Quel intervenant pour quelle situation: préfecture, maire, procureur		7 Heures	
Produits, services et conseil à la vente	La présentation des produits		42 Heures	
	L'identification des besoins et des attentes des clients/familles			
	Rédaction d'avis d'obsèques			
Réglementation commerciale	Le droit de la consommation			
Gestion des Entreprises	Comptabilité			70 Heures
	Droit des sociétés			
	Droit du travail et gestion des ressources humaines			
	Droit fiscal			
	Droit de la consommation et droit de la concurrence			
	Obligations du cadre dirigeant (sur la responsabilité sociale des entreprises, l'application du règlement général de protection des données, le médiateur de la consommation, renforcement du code de la consommation...)			
	Usage d'internet et dématérialisation			
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION THÉORIQUE		70 Heures	140 Heures	70 Heures



ACCENT FORMATION

Centre de formation aux métiers du funéraire depuis 1994

www.accentformation.fr

Calendrier de formation FÉVRIER 2025

	FEVRIER		MARS
1		1	
2		2	
3	Mt. Cérémonie 7h	3	Cas pratiques 7h
4	Mt. Cérémonie 7h	4	Cas pratiques 7h
5	Mt. Cérémonie 7h	5	Cas pratiques 7h
6	Mt. Cérémonie 7h	6	Cas pratiques 7h
7	Mt. Cérémonie 7h	7	Cas pratiques 7h
8		8	
9		9	
10	Mt. Cérémonie 7h	10	Cas pratiques 7h
11	Mt. Cérémonie 7h	11	Cas pratiques 7h
12	Mt. Cérémonie 7h	12	Cas pratiques 7h
13	Mt. Cérémonie 7h	13	Cas pratiques 7h
14	Mt. Cérémonie 7h	14	Cas pratiques 7h
15		15	
16		16	
17	Cons. Funéraire 7h	17	Cas pratiques 7h
18	Cons. Funéraire 7h	18	Cas pratiques 7h
19	Cons. Funéraire 7h	19	Cas pratiques 7h
20	Cons. Funéraire 7h	20	Cas pratiques 7h
21	Cons. Funéraire 7h	21	Cas pratiques 7h
22		22	
23		23	
24	Cons. Funéraire 7h	24	Cas pratiques 7h
25	Cons. Funéraire 7h	25	Cas pratiques 7h
26	Cons. Funéraire 7h	26	Cas pratiques 7h
27	Cons. Funéraire 7h	27	Cas pratiques 7h
28	Cons. Funéraire 7h	28	EXAMEN 7h
		29	
		30	
		31	

140 Heures

+ 140 Heures

= 280 Heures

En application des dispositions de l'article D.2223-55-15 du code général des collectivités territoriales, les maîtres de cérémonie, les conseillers funéraires et assimilés et les dirigeants ou gestionnaires se prévalant de l'exercice continu de leur profession apportent la preuve de leur expérience professionnelle dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Pour les entreprises, les régies ou les associations, une tarification spéciale sera étudiée, tenant compte notamment du nombre de candidat à former et / ou de la formation déjà effectuée et validée conformément à l'article 4 de l'arrêté du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur du funéraire.

Les devis ci-dessous sont joints à titre indicatif. Les documents et devis nominatifs seront expédiés par courrier ou mail, sur simple demande au centre de formation.

Pour toute demande ou complément d'information, veuillez prendre contact avec
ACCENT FORMATION

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 9h à 12h

Tél : 04.90.32.05.36

En dehors des heures mentionnées, nous sommes disponibles par mail.



ACCENT FORMATION

Centre de formation aux métiers du funéraire depuis 1994

www.accentformation.fr

Total d'heures de formation : 280
Remise des diplômes et/ou des attestations de stage

SANCTION DE LA FORMATION

La formation est sanctionnée par un diplôme délivré par un jury composé de 3 personnes choisies sur une liste établie par le Préfet conformément au Décret 2012-608 du 30 avril 2012 et Arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 30 avril 2012.

Cet examen a lieu dans les locaux d'accent formation dès la fin de la formation pratique des candidats de la session.

La délivrance du diplôme confère à son titulaire l'aptitude professionnelle à l'exercice de la profession considérée.

EXAMEN

**l'examen théorique sanctionnant le diplôme de maître de cérémonie est constitué d'un questionnaire à choix multiples et à réponses courtes. Les copies sont anonymes
Il comprend 60 questions pour l'ensemble des matières et comporte au minimum huit questions pour chacune des matières.**

Il comporte une question à réponse courte

l'examen théorique sanctionnant le diplôme de conseiller funéraire est constitué d'un questionnaire à choix multiples et à réponses courtes.

Il contient 80 questions pour l'ensemble des matières et comporte au minimum huit questions pour chacune des matières.

Il comporte une question à réponse courte.

Un seuil d'admissibilité pour l'épreuve écrite est fixé à douze sur vingt.

L'entretien individuel comporte trois séquences:

– une séquence de 5 minutes de présentation par le candidat de son parcours et sa motivation

– une séquence de 5 minutes consacrée à la formation pratique

– une séquence de questions de 15 minutes initiée par le jury.

L'évaluation orale s'appuie sur un rapport de stage d'une à trois pages, rédigé par le candidat à l'issue de sa formation pratique.

Une note éliminatoire à l'épreuve orale est fixée à cinq sur vingt.

La note finale attribuée à chaque candidat résulte de l'agrégation des notes obtenues aux épreuves théoriques écrite (50 % de la note) et orale (20 % de la note) et à l'évaluation de la formation pratique (30 % de la note).



ACCENT FORMATION

Centre de formation aux métiers du funéraire depuis 1994

www.accentformation.fr

2025 DEVIS DE FORMATION

Diplômes permettant d'exercer la fonction de Maître de Cérémonie et Conseiller Funéraire et assimilé

BÉNÉFICIAIRE	DEVIS NON NOMINATIF	
Candidat (e)	(Ce devis sera nominatif qu'après acceptation de la candidature)	
INTITULE DE LA FORMATION	Formation au diplôme de Maître de Cérémonie Conseiller Funéraire Conformément au Décret 2012-608 du 30 avril 2012	
FORMACODE : 42057 CODE ROME : K2602	Code RNCP N° 36840	
DATE DE FORMATION	DÉBUT LE : 03/02/2025	FIN LE : 28/03/2025
LIEU DE FORMATION	PRESENTIEL : ACCENT FORMATION 1 Avenue Charles de gaulle 84130 LE PONTET	DISTANCIEL : Dont 1 Semaine en Présence obligatoire

DEVIS	Durée	Coût Horaire	Montant total
Frais d'inscription		0.00 €	0.00 €
MODULE			
-Maître de Cérémonie	70 Heures	35.72 €	2500.40 €
-Conseiller Funéraire	70 Heures	14.29 €	1000.30 €
-Cas pratiques	140 Heures	0.00 €	0.00 €
TOTAL	280 Heures		3500.70 €
TOTAL GENERALE	140 Heures	25.00 €	3500.00 €

Cachet et signature

Centre de formation non assujetti à la TVA



Signature du stagiaire ou De l'organisme formateur de l'Organisme Financeur Pour acceptation

Date limite de validité du présent devis le 31 Janvier 2025

***NB : l'ensemble des modalités, dates, durée et coût de la formation peuvent être modifiés en fonction de l'actualité nationale et du nombre de participants, les dates définitives de formation vous seront confirmées 30 jours avant le début du stage.**

ACCENT FORMATION - Centre d'Affaires LES LAURIERS - 1 Avenue Charles de Gaulle - 84130 LE PONTET
RCS. Avignon : 478 465 800 00041 - APE. 8559A - Formateur n° 93840271684 - Tél. : 04.90.32.05.36

formation.accent@cegetel.net